

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**GRANULES ANTI CAFARDS**

Version : 3

Date de Révision: 05/06/2007

98/8/CE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

Nom du Produit : Anti cafards / blattes

Application (s) et / ou usage (s) : anti cafards intérieur / extérieur en granulés normaux

N° code du produit : PEACG001

Distributeur : Penn Ty bio
La Pennerie
49370 – Bécon les Granits
Téléphone: 02 41 77 0 6 17
Site : <http://www.penntybio.com/insectes/>
Email : penntybio@tel2.fr

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant) : Paris 01 40 05 48 48
Lyon 04 72 11 69 11

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la préparation : Anti cafards en granulés

Formule : PEACG001

Description de la préparation : Granulés

Composants contribuant aux dangers pour la santé :

MATIERE ACTIVE

●Tetraborate de Sodium -N°Cas 1330-43-4 Einecs 215-540-4
Conc. Pds.(%) : 10 <C<=100 Symbole (s) : R21, R22, R36 R37 R38 R52/53

Composant Attractif

●Lait concentré sucré - Cas sans
Conc. Pds.(%) : 10 <C<=100 Symbole (s) : sans

Composant colorant

●Colorant marron - cas sans
Conc. Pds.(%) : 0,001 <C<=0,01 Symbole (s) : sans

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement Européen : Cette préparation est réglementée selon les directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes. Les principes actifs entrants dans la composition sont sur la liste positive de la directive biocide dans la classe T18 insecticides.

Pour L'homme : De par la concentration de toutes les molécules actives cette préparation ne comporte pas de risques pour l'homme.

Pour L'environnement : Peu dangeureux pour le milieu aquatique

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Non concerné, produit granulés

Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau en maintenant les paupières ouvertes

Contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon les parties atteintes.

Ingestion : Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler un médecin qui décidera de la méthode ou de la nécessité d'administrer un lavage gastrique.

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens D'extinction approprié : Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, sable

Équipement spéciaux pour la protection : En cas d'incendie ou d'explosion ne pas respirer les fumées.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GRANULES ANTI CAFARDS

Version : 3

Date de Révision: 05/06/2007

98/8/CE

Données de sécurité

Point d'ébullition	Non déterminé
Point éclair	Non déterminé
Inflammabilité	Non
Limites d'explosion	Non
Densité	0,88 g / ml à 20°C
Solubilité aux solvants	oui dans certains solvants spécifiques
Liposolubilité	non soluble
Hydrosolubilité	Soluble

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7

Condition (s) à éviter Températures supérieures à 40°C et inférieures à 0°C

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Inhalation	CL ₅₀ inhalation / rat	Supérieure à 3000 mg/litre
Contact avec la peau	DL ₅₀ cutanée / rat	Supérieure à 10 000 mg / kg
Contact avec les yeux	des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations	
Ingestion	DL ₅₀ orale/rat	Supérieur à 5000 gr / kg

Ces données sont établies en fonction du calcul de la concentration des matières premières entrants dans la composition

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information(s) générale(s) Contient du tetraborate de sodium, du sirop de fructose et du colorant
Peu dangereux pour le milieu aquatique

Effets nocifs divers inconnus

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets / produits non utilisés : Peut être évacué en décharge suivant la réglementation locale.

Emballages contaminés : Les emballages vides peuvent être mis en décharge suivant la réglementation locale.

Information (s) supplémentaire (s) :

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classe de transport	sans classement
ADR	Marchandise non dangereuse
Route	
RID	Marchandise non dangereuse
Rail	
ADNR	Marchandise non dangereuse
Fluvial	
AOCI	Marchandise non dangereuse
Air	
IMDG	Marchandise non dangereuse
Mer	

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

N° CE Non applicable

Symbole(s) sans

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

GRANULES ANTI CAFARDS

Version : 3

Date de Révision: 05/06/2007

98/8/CE

Phrase (s) R :

R 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

Phrase (s) S :

S2 Conserver hors de portée des enfants
S13 Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux
S20 Ne pas manger ne pas boire pendant l'utilisation
S49 Conserver uniquement dans le flacon d'origine

Information(s) complémentaire(s)

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégrale des symboles de dangers et des phrases R pour les substances dangereuses citées au chapitre 2.

R21 Nocif par contact avec la peau
R22 Nocif en cas d'ingestion
R36 Irritant pour les yeux
R37 Irritant pour les voies respiratoires
R38 Irritant pour la peau
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long termes pour l'environnement aquatique

Législation(s) suivie(s):

Les informations de cette fiche de données de sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE
Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Applications(s) et / ou Usage(s)

Granulés anti cafards

Historique

Date de la première édition	03/03/2005
Date de révision	05/06/2007
Version	3